

Projet d'hôtellerie de plein air au Lac du Tolerme : lancement de la consultation des électeurs

Depuis plusieurs mois, **un projet de développement d'une installation de tourisme de plein air en rive droite du Tolerme sur la Commune de Sénailac-Latronquière**, est à l'étude par le Groupe SANDAYA (Paris/Montpellier). Ce groupe touristique, déjà propriétaire de plusieurs structures en France et en Espagne, est spécialisé dans l'hôtellerie de plein air haut de gamme. Il souhaite créer une nouvelle installation 4 ou 5 étoiles au Lac du Tolerme.

Le projet se situe actuellement en amont de sa validation réglementaire.

Toutefois, le Président du Grand-Figeac et le Président du SYMLAT, propriétaire et compétent dans l'aménagement du Lac, se sont engagés à étudier ce projet dans sa phase réglementaire en ayant préalablement recueilli l'avis des habitants du territoire.

A cet effet, comme annoncé lors de la réunion publique du 1^{er} septembre 2021 à l'occasion de laquelle une première présentation du projet avait été soumise aux plus de 500 participants, **une consultation inédite des électeurs est organisée le 6 mars prochain.**

Ainsi, les électeurs des Communes de BESSONIES, GORSES, LABASTIDE-DU-HAUT-MONT, LATRONQUIERE, LAURESSES, SABADEL-LATRONQUIERE, SAINT-CIRGUES, SAINT-HILAIRE, SAINT-MEDARD-NICOURBY, SENAILLAC-LATRONQUIERE, TERROU ET SOUSCEYRAC-EN-QUERCY **sont convoqués le dimanche 6 mars 2022** afin de se prononcer par « oui » ou par « non » à la question suivante :

« Etes-vous favorable à ce que le GRAND-FIGEAC et le SYMLAT autorisent le dépôt de la déclaration de projet d'installation d'un site hôtelier de plein air sur la rive droite du lac du Tolerme porté par le groupe SANDAYA ? »

Le scrutin sera ouvert dans les bureaux de vote des Communes de BESSONIES, GORSES, LABASTIDE-DU-HAUT-MONT, LATRONQUIERE, LAURESSES, SABADEL-LATRONQUIERE, SAINT-CIRGUES, SAINT-HILAIRE, SAINT-MEDARD-NICOURBY, SENAILLAC-LATRONQUIERE, TERROU ET SOUSCEYRAC-EN-QUERCY (dans les 5 bureaux de la Commune), **le dimanche 6 mars 2022 de 9h00 à 17h00.**

Un dossier d'information du projet est disponible du 17 février 2022 au samedi 5 mars 2022 :

- Dans chacune des Mairies sus nommées, à leurs horaires et jours d'ouverture habituels,
- Au siège du SYMLAT, Mairie, Le Bourg 46210 SENAILLAC-LATRONQUIERE,
- Au siège du GRAND-FIGEAC, 35 Allées Victor Hugo 46100 FIGEAC – Aux jours et horaires d'ouverture habituels,
- A l'antenne du GRAND-FIGEAC, Maison de l'intercommunalité, rue du Foirail 46210 LATRONQUIERE – Aux jours et horaires d'ouverture habituels,
- Sur le site internet du GRAND-FIGEAC : <https://www.grand-figeac.fr/consultation-des-electeurs-Lac-du-Tolerme.html>

Enfin des réunions publiques sont organisées

Samedi 19 février à 10h à LAURESSES – Salle des fêtes
Samedi 19 février à 14h30 à GORSES – Salle des fêtes
Samedi 26 février à 10h à LATRONQUIERE – Centre Culturel
Samedi 26 février à 14h à SAINT CIRGUES – Mille Club
Jeudi 3 Mars à 20h30 à SOUSCEYRAC-EN-QUERCY – Salle de Calviac

**Ces réunions ne sont pas soumises au passe vaccinal,
elles se tiendront dans le respect des gestes barrières.**